

CR du Conseil du 2 mai 2018

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 2 mai 2018 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés à l'unanimité.

Signature d'un marché de fourniture de deux tondeuses frontales

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché portant acquisition de deux tondeuses frontales à ramassage centralisé destinés aux services techniques de la Commune, pour un montant total de 53 000 € T.T.C.

Financement de la rénovation de la salle polyvalente

Le Conseil municipal désigne l'établissement bancaire retenu pour fournir à la Commune trois types de financements pour cette opération : un emprunt de 550 000 €, un crédit-relais de 270 000 € et une ligne de trésorerie de 870 000 € maximum.

Fiscalité – admissions en non-valeur

Le Conseil municipal constate l'irrécouvrabilité temporaire de différents titres de recettes émis par la Commune au budget principal et au budget annexe de l'assainissement entre 2009 et 2017, pour un montant total de 5500 €.

Adhésion au service mutualisé « RGPD » du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle

Dans le cadre de l'obligation de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), au plus tard le 25 mai 2018, la Commune décide d'adhérer au service mutualisé proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, et de nommer son délégué à la protection des données (D.P.D.).